

Bilan

Projet Educatif De Territoire

2021-2024



Téléphone 04 76 71 36 14
Télécopie 04 76 45 71 92

Commune de TENCIN

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER :

Monsieur François STEFANI
Maire de la commune de TENCIN
Route du Lac
38570 TENCIN

HISTORIQUE / GOUVERNANCE

Le PEDT est rédigé, animé et évalué depuis 2015 par un COmité de PILotage.

2015 : 1^{er} PEDT avec **la création d'un ALSH communal** pour organiser tous les temps périscolaires.

2018 : 1^{er} renouvellement du PEDT, avec le retour à la semaine de 4 jours ainsi que **l'extension de l'ALSH communal aux 11/17 ans** (création d'un accueil jeune, fonctionnant les mercredis après-midi en janvier 2019, élargi à une partie des vacances scolaires depuis septembre 2019)

2021 : 2^{ème} renouvellement

Le COPIL PEDT de la commune réunit :

- Le Maire de la commune,
- Le 1^{er} adjoint au maire
- Le Conseiller délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse
- Les directrices des 2 écoles de la commune,
- La direction ainsi que 2 animateurs volontaires de l'ALSH communal
- 4 parents d'élèves
- 2 collégiens volontaires

VALEURS

Dans le cadre des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, l'ensemble des membres du COPIL souhaite axer ce nouveau PEDT sur l'**écocitoyenneté** en la déclinant autour de :

- La découverte de soi, de son environnement, des autres, des différences
- L'expression de soi, le respect de soi, le respect des autres et de l'environnement
- La construction de soi facilitée par une cohérence éducative entre tous les acteurs éducatifs
- L'implication de soi au sein de la collectivité et pour la collectivité

PUBLIC du PEDT

Sur la commune de TENCIN, les **temps extrascolaires** des enfants de 3 à 13 ans sont organisés par le centre de loisirs de communauté de commune.

L'ALSH communal organise donc essentiellement les temps périscolaires pour les 3-11 ans.

Cependant face l'absence d'offre d'accueil pour les collégiens, lycéens de la commune, l'ALSH communal a ouvert un local jeune afin d'accueillir les 11-17 ans en extrascolaire.

A noter que le local jeune est ouvert aux collégiens extérieurs à la commune sous système de parrainage par un jeune tencinois.

PARTENAIRES

En lien avec la volonté de développer une véritable cohérence éducative autour des enfants, tous les acteurs éducatifs des enfants sont, et resteront, sollicités et impliqués :

Enseignants des écoles, Personnel de l'ALSH communal et de l'ALSH extrascolaire de la communauté de commune, Elus de la commune de TENCIN, Associations culturelles et sportives communales et territoriales, Mission Locale, APASE, La sauvegarde de l'enfance...

OBJECTIFS EDUCATIFS PEDT 2021-2024

Objectifs visés	Actions à mettre en place en place	Critères d'évaluation
<p style="text-align: center;">DEVELOPPER, ANIMER ET SOUTENIR LA COHERENCE EDUCATIVE AUTOUR DES ENFANTS/JEUNES</p> <p>Garantir une continuité dans l'acquisition des valeurs éducatives et des savoirs être</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 3 rencontres du COPIL au minimum par an • Réorganisation des commissions (périscolaire-extrascolaire / cantine) • Organisation bimestrielle de réunions des personnels de l'ALSH communal autour du projet pédagogique • Maintien de l'implication des personnels ALSH communal aux éventuelles réunions éducatives organisées • Définition d'un véritable plan de communication autour du PEDT • Renouvellement du Conseil Municipal des jeunes • Développement des partenariats avec les structures enfance, jeunesse du territoire, et la communauté de communes. • Réflexion autour de la création d'une commission jeunesse 	<p>Retours des enfants, jeunes, familles, partenaires (enquête de satisfaction, commission et réunion bilan projets...)</p> <p>Evaluation effectuée par les intervenants éducatifs en contact direct avec les enfants/jeunes.</p> <p>Impact et qualité des actions menées ; Ainsi que leurs répercussions sur le « bien vivre ensemble » au sein de la collectivité</p>
<p style="text-align: center;">PERMETTRE AUX ENFANTS/JEUNES DE TROUVER LEUR PLACE AU SEIN DU COLLECTIF ET DE LA COLLECTIVITE</p> <p><i>« Notre travail doit permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe »</i></p> <p><i>Joëlle PEPE, animatrice ALSH communal de TENCIN</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, sur les temps périscolaires et extrascolaires, d'activités Créatives (activités permettant de laisser place à l'imagination et au pouvoir créateur de chacun) • Organisation de temps d'écoute et d'échanges réguliers avec les enfants/jeunes • Accueil et accompagnement de TOUS les enfants au sein du collectif et la mise en place de temps d'intégration. • Formation des personnels de l'ALSH à la gestion de conflit, émotionnelle ; à l'accompagnement des enfants en situation d'handicap • Sollicitation des enfants et des jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leurs projets mais aussi de leur temps d'accueil (montage de projet, choix des activités lors de leur temps d'accueil...) • Valorisation des actions écocitoyennes des enfants et des jeunes par la médiatisation 	<p>Retours des enfants, jeunes, familles, partenaires (enquête de satisfaction, commission et réunion bilan projets...)</p> <p>Evaluation effectuée par les intervenants éducatifs en contact direct avec les enfants/jeunes.</p>

<p style="text-align: center;">DEVELOPPER L'OFFRE D'ACTIVITES ENFANCE /JEUNESSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement, sur les temps périscolaires et extrascolaires, des activités permettant : <ul style="list-style-type: none"> * <i>L'évasion</i> (sorties, découverte de son environnement, organisation d'évènementiels permettant de s'extirper de la routine...) * <i>L'extériorisation</i> (activités permettant de s'exprimer verbalement ; physiquement et corporellement) • Développement d'activités et de projets transversaux (centre aéré, école, CME, local jeune, associations territoriales...) et éco citoyens. • Etude de faisabilité de réalisation d'infrastructure de jeux extérieurs sur la commune (tyrolienne, parcours cross-fit...) 	<p>Retours des enfants, jeunes, familles, partenaires (enquête de satisfaction, commission et réunion bilan projets...)</p> <p>Evaluation effectuée par les intervenants éducatifs en contact direct avec les enfants/jeunes.</p> <p>Nombre d'inscrits aux activités</p>
<p style="text-align: center;">PERMETTRE AUX ENFANTS/JEUNES DE S'IMPLIQUER « DANS » ET « POUR » LA COLLECTIVITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de projets communs aux différents acteurs éducatifs • Mise en place de projets et activités permettant : <ul style="list-style-type: none"> *La rencontre et les échanges intergénérationnels *La découverte et l'accueil de la différence *L'implication des enfants et jeunes aux événements organisés sur la commune et/ou par le milieu associatif territorial. *Leur implication à la création et/ ou l'amélioration de locaux ou d'infrastructures communales, territoriales *Leur participation à la sensibilisation générale autour des valeurs écocitoyennes 	<p>Impact et qualité des actions menées ; Ainsi que leurs répercussions sur le « bien vivre ensemble » au sein de la collectivité</p> <p>Retours des enfants, jeunes, familles, partenaires (enquête de satisfaction, commission et réunion bilan projets...)</p> <p>Evaluation effectuée par les intervenants éducatifs en contact direct avec les enfants/jeunes.</p>

PLANNING DES ENFANTS

Enfants de 3 à 11 ans : Accueil périscolaire en ALSH COMMUNAL (ACM)

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Temps péri scolaire	7h30/8h30 ALSH Communal	7h30/8h30 ALSH Communal	<i>Enfants 3-13 ans : centre de loisirs de la communauté de commune du Grésivaudan 8h-18h</i>	7h30/8h30 ALSH Communal	7h30/8h30 ALSH Communal
Temps de classe	Temps scolaire 8h30-11h30	Temps scolaire 8h30-11h30		Temps scolaire 8h30-11h30	Temps scolaire 8h30-11h30
Pause méridienne	ALSH Communal Temps méridien + repas 11h30/13h30	ALSH Communal Temps méridien + repas 11h30/13h30		ALSH Communal Temps méridien + repas 11h30/13h30	ALSH Communal Temps méridien + repas 11h30/13h30
Temps de classe	Temps scolaire 13h30/16h30	Temps scolaire 13h30/16h30		Temps scolaire 13h30/16h30	Temps scolaire 13h30/16h30
Temps péri ou extra scolaire	16h30-18h30 ALSH Communal	16h30-18h30 ALSH Communal		16h30-18h30 ALSH Communal	16h30-18h30 ALSH Communal

Pour info : Centre de Loisirs intercommunal de la communauté de commune du Grésivaudan jusque 13 ans pour les périodes extrascolaires

Collégiens/ Lycéens : ALSH COMMUNAL (ACM) Local Jeune

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Périodes scolaires	Matin	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD
	Après midi	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Local Jeune de 13h30 à 18h ALSH Communal <i>Pour info : Centre de Loisirs intercommunal de la communauté de commune du Grésivaudan jusque 13 ans</i>	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	LOCAL JEUNE : Soirée (18h-21h) Un vendredi par mois ALSH Communal
Périodes vacances scolaires	<p style="text-align: center;">ALSH Communal</p> <p>Local Jeune:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une semaine par périodes de petites vacances scolaires sauf vacances de Noël • Vacances d'été, 3 à 4 semaines d'ouverture <p><i>Pour info : Centre de Loisirs intercommunal de la communauté de commune du Grésivaudan jusque 13 ans</i></p>					

NB : Le local jeune est ouvert aux élèves de CM2 chaque année, à partir de la rentrée des vacances de Pâques.

PRESENTATION D'ACTIVITES

Thème / Activités	Lieux	Objectifs	Qualification de l'intervenant	Statut (bénévole, salarié...)	Structure de rattachement (mairie, association...)
<p><u>Vélo</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de journées « Tous à vélo à l'école » 1 fois tous les 2 mois + 1 semaine événementielle • Intervention pédagogique d'un cycliste professionnel d'une commune voisine (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) • Vélo et sécurité routière (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) • Vélo et sensation 	<p>ECOLE</p> <p>ECOLE/ ALSH periscolaire /Local Jeune</p> <p>ECOLE/ ALSH periscolaire/ Local Jeune</p> <p>Local Jeune, Terrain VTT à bosse communal</p>	<p>Proposer une activité :</p> <p>*sportive (expression corporelle)</p> <p>*écocitoyenne,</p> <p>*impliquant tous les acteurs éducatifs,</p> <p>*se déroulant régulièrement sur les différents temps d'accueil des enfants</p>	<p>Animateurs ALSH</p> <p>Prestataires</p> <p>Professeurs des écoles</p>	<p>Contractuels</p>	<p>ALSH communal</p> <p>Education nationale</p> <p>Association sportive</p> <p>Association des parents d'élèves</p>
<p><u>Activités créatives collectives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une fresque sur les murs de l'école • RDV au jardin, Réhabilitation d'un bac se trouvant devant l'école (bio diversité) avec un paysagiste pro, résident de la commune • Réalisation de nichoirs à oiseaux et 	<p>Ecole</p> <p>Commune</p>	<p>Proposer des activités permettant :</p> <p>* d'impliquer tous les acteurs éducatifs et les savoirs faire territoriaux</p> <p>* de solliciter</p>	<p>Professeurs des écoles</p> <p>Animateurs ALSH</p> <p>Prestataires</p>	<p>Contractuels</p> <p>Bénévoles volontaires</p> <p>Conseil municipal des enfants</p>	<p>ALSH communal</p> <p>Education nationale</p> <p>Association des parents d'élèves</p> <p>Entreprise locale</p>

<p>développement des hôtels à insectes</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de création saisonnière pour aménagement des ronds-points de la commune Réalisation de carte de vœux à destination des seniors de la commune et distribution des colis par les enfants du CME 	<p>Commune</p> <p>Ecole</p>	<p>l'esprit créatif (expression) des enfants et des jeunes à travers leur implication au sein de la collectivité</p> <p>*la rencontre et le développement des échanges « intergénération »</p>	<p>Professeurs des écoles</p> <p>Animateurs ALSH</p> <p>Prestataires</p>	<p>Contractuels</p> <p>Bénévoles volontaires</p> <p>Conseil municipal des enfants</p>	<p>ALSH communal</p> <p>Education nationale</p> <p>Association des parents d'élèves</p>
<p>Activités en lien avec les évènements de la vie communale</p> <ul style="list-style-type: none"> Journée citoyenne de nettoyage Activité « course endurance » aboutissant à la participation au Cross de TENCIN au mois d'avril 	<p>Commune</p> <p>Ecole</p>	<p>Proposer des activités permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * d'impliquer tous les acteurs éducatifs et les savoirs faire territoriaux * de permettre aux enfants/ jeunes de trouver leur place au sein de la collectivité * de solliciter l'esprit créatif (expression) des enfants et des jeunes à travers leur implication au sein de la collectivité *la sensibilisation aux valeurs éco citoyennes 	<p>Professeurs des écoles</p> <p>Animateurs ALSH</p> <p>Prestataires</p>	<p>Contractuels</p> <p>Bénévoles volontaires</p> <p>Conseil municipal des enfants</p>	<p>ALSH communal</p> <p>Education nationale</p> <p>Association des parents d'élèves</p>

MODALITES D'INSCRIPTION ALSH COMMUNAL

L'inscription des enfants sur les temps périscolaires se réalise par l'intermédiaire d'un portail informatique accessible aux parents.

L'adhésion au local jeune est annuelle. Elle permet aux enfants de 11 ans minimum de se rendre au local jeune aux jours et heures d'ouverture, quand cela leur convient, et sans inscription préalable. Une participation financière supplémentaire peut être demandée en fonction des activités/sorties organisées.

Toute la tarification de l'ALSH est échelonnée en fonction du QF comme suit :

Accueil périscolaire

QF inf à 700	1.05 euros / heure
QF entre 700 et 1000	1.26 euros / heure
QF entre 1001 et 1500	1.59 euros / heure
QF entre 1501 et 2000	1.79 euros / heure
QF sup à 2000	2.11 euros / heure

Local Jeune

	COTISATION ANNUELLE JEUNE TENCINOIS	COTISATION ANNUELLE JEUNE PARRAINE
QF inf à 700	15.30 euros	16.80 euros
QF entre 700 et 1500	20.40 euros	22.50 euros
QF sup à 1500	25.50 euros	28.05 euros

La tarification est votée en conseil municipal une fois par an

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Inclusion des enfants en situation de handicap

Les documents d'information sur le PEDT et sur les accueils périscolaires (site internet, flyers, journaux) font-ils mention de l'accueil des enfants en situation de handicap (dans la mesure des « aménagements réalisables de façon raisonnable ») ?

L'accueil des enfants en situation de handicap est l'un des points inclus dans le PEDT ainsi que dans le projet pédagogique de l'ALSH communal

Avez-vous dû refuser l'accueil d'un ou plusieurs enfants ? Pour quelles raisons ?

Non

Les équipes ont-elles été sensibilisées/formées ?

Certains personnels ont été formés mais un des objectifs de ce PEDT est de permettre l'accès à ces formations à un plus grand nombre de personnels de l'ALSH.

Votre collectivité prend-elle en charge le financement d'heures de travail supplémentaires des AESH sur les temps périscolaires ?

Si l'accueil d'un enfant le nécessite, oui. Cela a été le cas en 2017 et 2018.

Avez-vous connaissance de l'existence du pôle ressource handicap enfance jeunesse de l'Isère (PRHEJI) ?

La responsable de l'ALSH communal les a déjà sollicité plusieurs fois, notamment lorsque les parents sont dans le déni des difficultés rencontrées par leur enfant. Elle transmet régulièrement leurs coordonnées aux parents qui demandent de l'aide.

Avez-vous connaissance des possibilités de financement de renfort d'équipe par la CAF ?

Oui

Modalités de recueil du point de vue des différentes parties prenantes .

L'implication de tous les acteurs éducatifs ainsi que des enfants/jeunes au sein des commissions et/ou COPIL PEDT permet de recueillir les points de vue régulièrement

Des enquêtes sont réalisées régulièrement par les commissions et le COPIL.

Une nouvelle enquête auprès des enfants/jeunes et acteurs éducatifs, sera réalisée fin 2021, début 2022